Protection sociale Sud CRCPM

Solidaires

Caisses de Retraite Complémentaires
Prévoyance & Mutuelles

Solidaires CRCPM
- Bourse du travail - Annexe Eugène Varlin
- Bureau 321 - 85 rue Charlot - 75003 Paris
Mail : solidaires.crcpm@gmail.com
Site : www.solidaires.crcpm.fr

*L'équipe **Solidaires CRCPM** vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.*

Décembre 2016

Jusqu'où va tomber l'association de moyens Klesia ?

Pendant que l'employeur organise des jeux dans les services, …

même si certains salariés jouent le jeu en participant, nombreux salariés ne souhaitaient pas y participer, et pour cause…

…dans les coulisses, d'autres enjeux…

Les effets pervers du dossier CEGEDIM sont aujourd'hui dévoilés : l'employeur a une centaine de salariés à reclasser. Hélas, **plusieurs** de vos collègues ont reçus une convocation à un entretien pour des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. D'autres ont été mis à pieds.

Contrairement à ce que répond l'employeur au sein des instances représentatives du personnel (les anciens salariés peuvent en témoigner), cela n'a jamais été aussi répressif pour les salariés ! Certes, pour nos directeurs, et seulement pour eux, pas de changement : **« TOUT VA BIEN »** (d'où cette réponse erronée « il n'y a pas de répression chez Klesia ». **C'est FAUX !**).

Attention !!! Ne prenez pas d'initiative seuls.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de vos élu(e)s. Ils pourront vous conseiller sur les démarches à suivre et vous renseigner sur vos droits et devoirs.

SYNDIQUÉ.E.S, ON EST PLUS FORT.E.S

HTTP://WWW.SOLIDAIRES.ORG/ Union syndicale Solidaires

Rejoignez notre équipe !

Une petite grille question / réponse sur le jeu : à votre avis ?

Questions	Oui	Non	NSP
Trouvez-vous cela normal que l'employeur vous oblige à participer à ces jeux ?			
Avez-vous participé volontairement à ces jeux ?			
Vous êtes-vous épanouis, amusés lors de ces jeux ?			
Au contraire, avez-vous trouvé cela judicieux ?			
Vous trouvé cela plutôt Dégradant ?			
Avez-vous signé l'engagement de 3 mois ?			
Avez-vous acceptés de prendre une photo entre joueurs ?			
A votre avis que doit faire l'employeur pour motiver les salariés ? **Commentaires**			

QUELQUES CHIFFRES …à méditer

A la lecture des comptes de Klesia, **en 2015**, il apparait :

COÛT MOYEN des licenciements et ruptures conventionnelles : **58 000 € par salarié**

Quand on sait que certains partent avec "pas grand-chose", on s'interroge ?

Le budget **COLLOQUES**, **SEMINAIRES** et **CONFERENCES** augmente de 44 %

PRIMES : Alors que les cadres ne représentent qu'un quart du personnel, …pour eux seuls, ça n'est pas moins que la moitié du budget qui leur est partagé ;

La réunion du comité d'entreprise du 07 décembre avait pour point : " licenciement d'un élu **CFTC** (salarié protégé) pour cause de harcèlement moral et sexuel, propos racistes et menaçants …sur des messageries personnelles et professionnelles ainsi que textos".

Nous avions déjà eu une réunion sur ce point en avril dernier et, malgré l'absence de pièces (non remises aux élu(e)s à la demande expresse des présumées victimes), les élu(e)s **Solidaires CRCPM** avaient voté pour ce licenciement (il était hors de question de cautionner de tels agissements).

En juin, l'inspecteur du travail a admis les faits mais a refusé le licenciement, estimant qu'il n'y avait pas de lien avec l'entreprise. Le recours au ministère du travail a annulé ce refus de l'inspecteur mais a aussi annulé la décision des élu(e)s, estimant que ceux-ci avaient pris une décision sans être "valablement" consultés !

La direction a donc re convoqué les élu(e)s du comité …en communiquant les pièces, cette fois-ci.

Le RSS **CFTC**, venu pour l'occasion et soutenu par **F.O**, nous renvoyait à nos responsabilités (comme il dit…. Lol…) en évoquant les manquements de la direction vis-à-vis de la procédure. Dès lors, des échanges houleux ont eu lieu et un élu **F.O** a commencé par donner, théâtralement, des leçons de droit à la direction et …aux élus. Celui-ci souhaitait que les manquements de l'employeur puissent profiter au présumé accusé.

F.O, qui affichait un très net refus à ce licenciement a, pourtant, refusé de prendre part au vote.

Pour **Solidaires CRCPM**, après avoir pris connaissance des pièces "révélatrices", **nous avons pris nos responsabilités** en confirmant notre vote « pour » le licenciement. Néanmoins, nous avons également confirmé que l'employeur avait sa part de responsabilité pour n'avoir rien fait à partir du moment où il avait connaissance des faits.

Peut-être y-a-t-il à discuter en matière de droit que l'employeur n'aurait pas respecté, mais c'est un point que nous avons laissé au tribunal compétent.

Pour les élu(e)s Solidaires CRCPM, il était impossible de prendre la responsabilité de laisser perdurer une situation préjudiciable pouvant engendrer des risques importants pour la santé physique et mentale de certains de nos collègues.

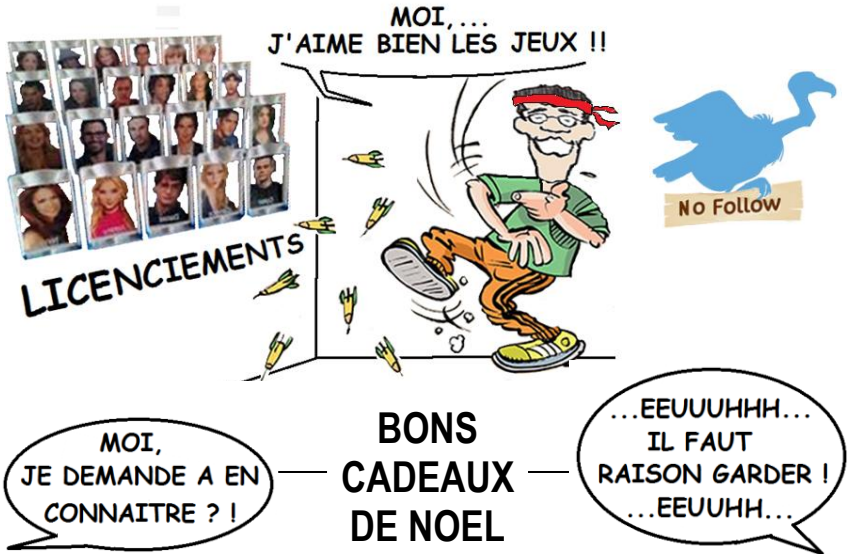

- « Pourquoi LES BONS CADEAUX pour NOEL ont-ils été distribués plus tôt, cette année ? » …se sont interrogés certains. Hasard de calendrier ou intérêt soudain pour les salariés ? Doit-on rappeler qu'en 2016 des élections du C.E. étaient initialement prévues vers le 15 novembre ? Y aurait-il une cause à effet ? On peut légitimement s'interroger !

Surtout que certains élus en ont même profité pour faire leur propre publicité à cette occasion …**au frais du Comité d'Entreprise** : pochettes avec stylo – **non budgétés** – et petit mot : « Les élu(e)s au bureau du Comité d'Entreprise, ainsi que les deux salariées du C.E, vous souhaitent une bonne et heureuse fin d'année à vous et à vos proches. Signé : 7 élus qui citent leurs noms (c'est mieux, en vue d'élections) ». Manque de chance, les élections sont reportées.

De qui se moque t-on ?

Doit-on rappeler à ces élu(e)s (CGT et CFDT) que

le Comité d'Entreprise n'est pas à eux

et que les décisions doivent être prises **par l'ensemble des élu(e)s** (15 titulaires) et au nom du Comité d'Entreprise **dans sa globalité** ? Doit-on rappeler, à ces mêmes élus, que les dépenses doivent être **budgétées et votées** ?

- « Pourquoi LES BONS CADEAUX pour NOEL ont-ils été distribués si tard, finalement ? » …se sont interrogés d'autres.

La question peut paraitre bizarre, pourtant il est légitime de se la poser. Pourquoi des bons, qui étaient déjà disponibles et dispatchés dans les sites provinciaux vers le 20 octobre, n'ont-ils finalement été distribués que mi-novembre ?

Dans l'intérêt de qui ? …Certainement pas des salarié(e)s !